

Affaires courantes

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire et ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 4 heures et 55 minutes

Coût approximatif: 89 \$

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social m'informe comme suit:

Bien que le gouvernement fédéral appuie en principe le *Code international de commercialisation des substituts du lait maternel* de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), il n'appuie pas l'adoption d'un *Code international* qui serait exécutoire dans tous les pays. Toutefois, la portée universelle du Code international de l'OMS rend certaines de ses clauses inacceptables et inapplicables au Canada.

Le Ministère soutient depuis près d'une décennie que l'allaitement maternel est la meilleure forme d'allaitement. Au plan international, le Canada a joué un rôle primordial dans la conception et la promotion du *Code international de commercialisation des substituts du lait maternel* de l'OMS.

En 1981, après que l'Assemblée mondiale de la Santé eut adopté le Code, le ministère a obtenu un appui unanime des provinces canadiennes quant à l'objectif et aux principes dont s'inspire le Code.

Selon les provinces, il convenait qu'au Canada on instaure le Code par l'éducation et la promotion de la santé plutôt que par des lois ou réglementations.

Le ministère a constamment maintenu une position ferme envers l'industrie canadienne des préparations pour nourissons qu'il a encouragée à prendre ses responsabilités en vertu du Code international. En 1987, des négociations entre le ministère et l'Association canadienne de l'industrie des préparations pour nourissons (CIFA), ont mené à une entente en vertu de laquelle celle-ci s'engageait à respecter les objectifs et principes de *Code international de commercialisation des substituts du lait maternel*.

Le 28 octobre 1987, les membres de la CIFA ont volontairement adopté le *Code d'éthique de la CIFA*.

Le Code de la CIFA reflète la position de l'industrie à l'égard du Code international tel qu'on l'a adapté à la conjoncture canadienne.

Enfin, le Canada a récemment signé la convention des Nations unies sur les droits des enfants, réaffirmant ainsi le profond intérêt qu'il porte à leur santé. On procède

actuellement à la révision de la Convention en vue de sa ratification.

Question n° 71—M. Holtmann:

La réserve indienne de Long Plains a-t-elle déjà présenté une revendication territoriale à l'égard des terres actuellement utilisées par la Base des Forces canadiennes Portage la Prairie et, dans l'affirmative, quand l'a-t-elle présentée et dans quelles circonstances?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 4 heures et 5 minutes.

Coût approximatif: 73 \$

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien m'informe comme suit:

Non, la bande indienne de Long Plain n'a pas déposé de revendication pour un terrain utilisé par la base des Forces canadiennes située près de Portage La Prairie. La bande a toutefois une revendication générale découlant d'un traité par laquelle elle réclame des terres additionnelles. Le 10 mai 1991, la bande a présenté une résolution du conseil de bande indiquant son intérêt dans l'acquisition du terrain occupé par la base des Forces canadiennes de Portage La Prairie comme partie du règlement de la revendication, étant donné que la base se trouve sur un terrain touché par le traité.

Question n° 77—M. Whittaker:

À propos de la visite officielle du premier ministre au Japon en mai 1991, s'est-on servi d'un avion nolisé de peur que l'envolée d'abord prévue ne subisse des retards et, dans l'affirmative, a) quelle était la différence de coût brut entre l'envolée d'abord prévue et l'avion nolisé, b) quelle était la différence de coût net entre l'envolée d'abord prévue et l'avion nolisé, c) qui devait être à bord de l'envolée d'abord prévue, d) qui a accompagné le premier ministre à bord de l'avion nolisé, e) y avait-il des différences entre la liste des passagers de l'envolée d'abord prévue et celle de l'avion nolisé?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 2 heures et 25 minutes

Coût approximatif: 44 \$

Le Cabinet du Premier ministre et le bureau du conseil privé m'informent comme suit:

Non.

Question n° 78—Mlle Campbell (South West Nova):

En ce qui concerne la taxe sur les produits et services, combien, parmi les personnes jugées admissibles au crédit maximum pour la TPS, ont vu leur remboursement entièrement retenu et porté en diminution de leurs arriérés d'impôt?